

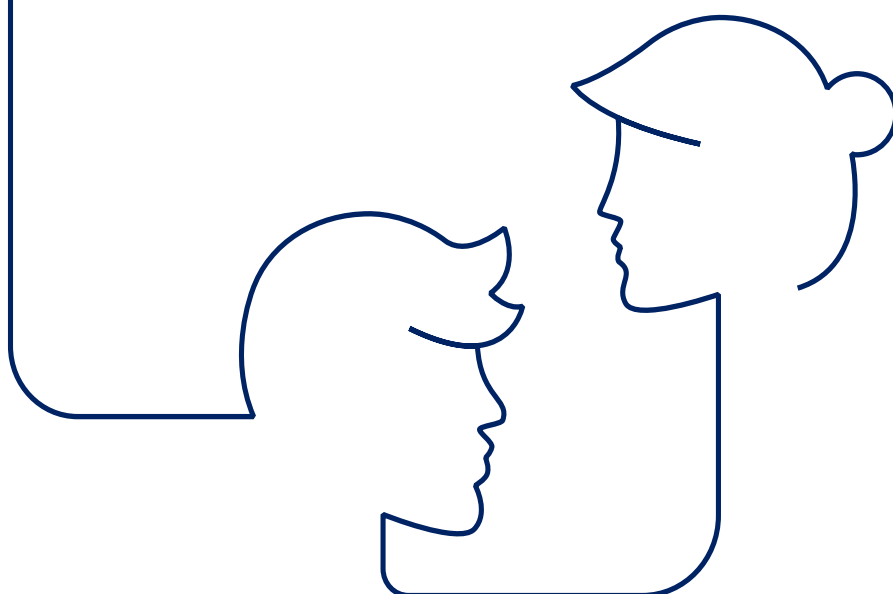
**Assurons
un monde
plus ouvert**



CNP Assurances

Synthèse politique Groupe Ethique de l'Intelligence Artificielle

Août 2026



Note introductive

Ce document constitue une version condensée de la politique Groupe de l'éthique de l'intelligence artificielle du groupe CNP Assurances - GR/IA/POL-001 (la « **Politique** »). Il s'adresse principalement aux parties prenantes externes et présente les principaux engagements du Groupe en matière d'intelligence artificielle responsable.

La politique s'inscrit dans le respect du règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act¹), du RGPD, des principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle, des recommandations de la Commission européenne ainsi que des recommandations de la CNIL en matière d'éthique de l'IA. Pour les entités du Groupe implantées hors de l'Union européenne, les dispositions de la présente politique sont appliquées en tenant compte des exigences réglementaires locales applicables dans chaque pays d'implantation.

La politique Groupe de l'éthique de l'intelligence artificielle s'applique à CNP Assurances Holding composé de CNP Assurances Holding et de l'ensemble de ses filiales directes et indirectes (le « **Groupe** »).

Les principes qu'elle contient revêtent un caractère obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs relevant de son périmètre d'application.

Le Groupe considère que l'intelligence artificielle constitue à la fois un levier d'innovation et un facteur de transformation des métiers. Son utilisation doit toutefois s'inscrire dans un cadre de confiance garantissant la protection des personnes, la sécurité des systèmes, le respect des réglementations applicables et la maîtrise des risques associés.

Afin de sécuriser le déploiement de l'intelligence artificielle, le Groupe développe une approche « éthique IA by design » intégrant notamment une cartographie des systèmes d'intelligence artificielle développés ou acquis ainsi qu'une analyse de leurs obligations et risques associés selon leur niveau de criticité.

1. Objet et portée de la Politique

La politique Groupe de l'éthique de l'intelligence artificielle a pour objet de définir les principes applicables à la conception, à l'acquisition, au déploiement et à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle au sein du Groupe :

1. Place la protection des données et de la vie privée au cœur de ses préoccupations ;
2. Utilise des outils IA de façon transparente ;
3. Est vigilante sur l'équité de ces outils en luttant contre toute forme de biais ou de discrimination ;
4. Utilise les outils d'IA de façon responsable en contrôlant notamment leur fiabilité, leur robustesse et sécurité et leurs impacts
5. Place l'humain au cœur de ses outils et processus d'IA.

Cette politique est articulée avec les autres référentiels du Groupe, notamment la politique Groupe de protection des données à caractère personnel, la politique Groupe de cybersécurité, la directive spécifique de sécurité de l'IA, la politique des achats responsables ainsi que les dispositifs de gouvernance de l'éthique de l'intelligence artificielle.

¹ L'IA Act liste les systèmes d'IA interdits - CNP Assurances s'engage donc à ne pas en faire usage

2. Principes directeurs

2.1 Placer la protection des données et de la vie privée au cœur de nos préoccupations

Le respect de la vie privée constitue l'un des fondements de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.

Les systèmes d'IA doivent être conçus et utilisés dans le respect des exigences applicables en matière de protection des données à caractère personnel afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des informations traitées.

Les entités du groupe s'engagent à notamment :

- garantir la transparence sur l'origine, la nature et l'usage des données personnelles ;
- vérifier la licéité des traitements réalisés ;
- appliquer les principes de minimisation des données ;
- encadrer les transferts de données et les relations avec les sous-traitants ;
- maintenir un registre des traitements ;
- intégrer les exigences de protection des données dès la conception des projets.

Les traitements impliquant des systèmes d'intelligence artificielle font l'objet d'une attention particulière afin d'anticiper et de maîtriser les risques spécifiques associés à ces technologies dès les phases de conception.

2.2. Veiller à la transparence dans l'utilisation des outils d'IA

Le Groupe veille à ce que l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle soit réalisée de manière transparente et compréhensible.

Lorsque les systèmes d'IA sont susceptibles d'avoir un impact sur les assurés, partenaires ou collaborateurs, les décisions ou recommandations produites doivent pouvoir être expliquées et justifiées.

Le Groupe promeut notamment :

- une information appropriée des utilisateurs, pour que ces derniers sachent lorsqu'ils interagissent avec un système d'intelligence artificielle ;
- une explicabilité adaptée à la sensibilité de l'usage concerné ;
- une documentation proportionnée des modèles, de leurs résultats et de leur fonctionnement.

Cette exigence de transparence participe à la création d'un climat de confiance et favorise la compréhension des systèmes d'IA par leurs utilisateurs.

2.3. Assurer l'équité des outils d'IA en luttant contre toute forme de biais ou de discrimination

Conformément à sa raison d'être et à ses engagements en faveur d'une société inclusive et durable, le Groupe veille à prévenir les risques de biais ou de discrimination pouvant résulter du déploiement de systèmes d'intelligence artificielle.

Le Groupe s'attache notamment à :

- identifier les risques de discrimination directe ou indirecte ;
- intégrer les enjeux d'équité tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA ;
- réévaluer régulièrement le caractère équitable et non biaisé des applications d'IA ;
- favoriser l'utilisation de méthodes permettant d'identifier, réduire ou corriger les biais détectés.

Dans ce cadre, les équipes concernées sont encouragées à se tenir informées de l'évolution des méthodes permettant de renforcer l'équité des systèmes d'IA et de limiter les risques de discrimination involontaire.

2.4. Utiliser les outils d'IA de façon responsable en contrôlant notamment leur fiabilité, leur robustesse, leur loyauté et leurs impacts

Les entités du Groupe demeurent responsables de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle sur leurs périmètres respectifs.

Le Groupe promeut notamment les bonnes pratiques visant à :

- évaluer la fiabilité des systèmes d'IA ;
- apprécier la pertinence de leurs performances et résultats ;
- renforcer leur robustesse tout au long de leur cycle de vie ;
- intégrer les exigences de cybersécurité dès leur conception ;
- mettre en œuvre des démarches permettant d'identifier, réduire ou corriger les biais détectés et de maintenir la performance et les résultats de l'IA ;

- protéger les systèmes contre les usages malveillants, les manipulations ou les cyberattaques.

Pour les outils d'IA reposant sur des infrastructures informatiques internes, telles que les centres de données, ou sur des ressources cloud externes, le Groupe les intègre dans sa démarche actuelle de mesure de l'empreinte carbone, dans la mesure de maturité, de la place, sur le sujet. Cet impact environnemental, est inclus dans les scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone réalisé par le Groupe CNP Assurances, publié annuellement.

Dans le cadre de sa chaîne de valeur, le Groupe veille également à intégrer des exigences appropriées vis-à-vis des fournisseurs de solutions d'intelligence artificielle, notamment au travers de ses démarches d'achats responsables et de gestion des tiers.

2.5. Placer l'humain au cœur de nos outils et processus d'IA

Le Groupe considère que l'intelligence artificielle doit demeurer au service des personnes et rester placée sous le contrôle de l'humain.

Les systèmes d'IA ne doivent pas se substituer au jugement humain lorsqu'une appréciation humaine est nécessaire, notamment dans les situations sensibles ou susceptibles d'avoir des conséquences importantes pour les personnes concernées.

Selon la nature et la sensibilité des usages, le contrôle humain peut notamment prendre la forme :

- d'une validation humaine de certaines décisions ou recommandations ;
- d'une supervision continue des résultats produits ;
- de la possibilité de suspendre le fonctionnement d'un système ;
- de contrôles réalisés a posteriori ;
- d'un retour à une décision prise et assumée par un humain lorsque cela est nécessaire.

Le Groupe veille également à maintenir une relation humaine dans ses interactions avec les assurés, pour l'information sur les produits, leur souscription, la compréhension des contrats ou le traitement des litiges et des réclamations, dont ceux liés à résultats liés à l'IA.

3. Gouvernance, rôle et responsabilités

La gouvernance de l'éthique de l'intelligence artificielle repose sur un dispositif dédié défini dans les référentiels internes du Groupe et s'appuie sur une coordination étroite entre les fonctions métiers, juridiques, conformité, cybersécurité, protection des données, durabilité et innovation.

La politique a fait l'objet d'une validation formalisée par un comité de niveau Comité exécutif (Comex) et a associé plusieurs directions du Groupe dans son élaboration et son évolution.

4. Formation, amélioration continue et revue de la politique

Afin d'accompagner le développement responsable de l'intelligence artificielle :

- le Groupe prévoit des actions de formation et de sensibilisation aux enjeux éthiques, de sécurité et d'usage responsable de l'intelligence artificielle ;
- les pratiques de cybersécurité et de protection des données applicables aux systèmes d'IA sont intégrées dans les dispositifs de sensibilisation existants ;
- les entités du Groupe sont invitées à maintenir les compétences nécessaires à un usage responsable de l'intelligence artificielle.

Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'accompagner l'évolution des technologies, des pratiques de marché, des réglementations applicables et des attentes des parties prenantes.

Les mises à jour sont réalisées en lien avec les principales fonctions concernées et font l'objet des validations prévues par la gouvernance du Groupe.

**Assurons
un monde
plus ouvert**

